Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne



Rennes, le 15 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

HAUSSE HISTORIQUE DU PRIX DU GAZOLE PECHE L'ATTENTE DE MESURES D'URGENCE ET D'UN VERITABLE PLAN VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

A l'occasion de la signature du Contrat de plan Etat / Région Bretagne ce mardi à Rennes, le Premier Ministre, Jean CASTEX, a annoncé un soutien aux pêcheurs professionnels pour faire face à la hausse historique du prix du gazole. Cette hausse affecte particulièrement la filière pêche : les producteurs ne maitrisant pas le prix de vente de leurs poissons, ils ne peuvent que subir cette augmentation de charge. Par ailleurs, les marins pêcheurs étant rémunérés à la part, la hausse du gazole impacte directement le salaire des équipages.

Malgré l'absence de précisions quant aux mesures qui vont être prises prochainement, les représentants de la pêche bretonne présents ont pris acte de cette annonce. Ils ont néanmoins demandé concrètement au Premier Ministre à ce que le prix du gazole soit réduit rétroactivement de 35 centimes dès le 11 février 2022, date correspondant aux échanges avec le Président de la République à Brest et avec la Ministre de la Mer, Annick GIRARDIN, lors d'une réunion de crise du CNPMEM à Paris.

Ils demandent en complément un soutien de la Région Bretagne. Un effort des groupes pétroliers est également très attendu pour stabiliser le prix du gazole proposé à la filière pêche.

Les producteurs ne peuvent plus absorber seuls le poids des hausses du carburant. L'Etat doit soutenir la filière pour que ces hausses soient plus équitablement réparties sur l'ensemble des acteurs. Cela doit aussi bien inclure les produits d'importation que les produits de la pêche française. Des outils associatifs existants peuvent réaliser cette nouvelle donne.

Le CRPMEM de Bretagne insiste sur la nécessité d'un grand projet industriel européen pour permettre à la filière d'accéder à une motorisation décarbonée. Cette transition énergétique impose de modifier une partie de la réglementation européenne et de trouver, dans l'attente, des solutions d'accompagnement.